

N° 154 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-2-2016

« Il n'est si petit chat qui n'égratigne. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1^{er}-12-2015 (27^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Consultation publique (discrète !) sur un projet de décret calamiteux pour les paysages (15 janvier-9 février 2016)

Le 6 août 2015 a été promulguée la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». Dans ce cadre, un projet de décret sur l'affichage publicitaire, « dicté » à l'automne 2015 par les afficheurs, est soumis (clandestinement !) à consultation publique depuis le 15 janvier et jusqu'au 9 février 2016. La population a donc la possibilité d'exprimer son refus de ce décret applicable au 1^{er} mars prochain et dont les conséquences seraient dévastatrices pour nos paysages : des milliers de panneaux publicitaires actuellement illégaux deviendraient légaux du jour au lendemain, et des milliers de nouveaux panneaux, y compris géants (notamment près des stades) et lumineux, seraient installés, même dans les villages et les petites villes, y compris dans les parcs naturels régionaux. Pour les détails, consulter les associations, notamment RAP et Paysages de France [v. XII].

Pour contrer le gouvernement à la botte des afficheurs, donnez votre avis jusqu'au 9 février 2016, qui sera transmis au ministère de l'Écologie : www.cyberacteurs.org (rechercher « affichage ») ; signez la pétition : <http://www.agirpourl'environnement.org> ; adressez un courriel personnalisé au gouvernement : qv2.qv.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr. Et mobilisez vos amis.

Paysages de France a été rejointe dans cette bataille par les associations suivantes : Agir pour l'environnement, Les Amis de la Terre, Attac, Maisons paysannes de France, Résistance à l'agression publicitaire (RAP), la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

Par ailleurs, diverses personnalités ont apporté leur soutien moral à la campagne contre le maudit décret : Allain Bougrain-Dubourg, William Bourdon, Dominique Bourg, François Cheng, Gilles Clément, Régis Debray, Philippe Delerm, Claude Got, Nicolas Hulot, Corinne Lepage, Noël Mamère, Florence Montreynaud, François Morel, Edgar Morin, Dominique Noguez, Patrick Pelloux, Daniel Pennac, Hubert Reeves, Jean-Marie Rouart, Olivier Saladin, etc. Si vous en connaissez d'autres...

II ■ Et vos rêves ? (film des Objecteurs de croissance de Lille, 2015 ; durée : 1 h 5)

Le plus beau film antipublicitaire de tous les temps. L'esprit de subversion et de non-violence y est, tout comme le brio de la réalisation – eh oui ! militantisme et professionnalisme ne sont pas incompatibles. Émotion et conviction sont au rendez-vous. Cerise sur le gâteau (quelle gifle pour la société marchande !) : ce film est gratuit. On peut le voir en ligne sur le site des Objecteurs de croissance de Lille : <http://www.oclille.fr/et-vos-reves/> ; on peut aussi en organiser une projection publique (le collectif fournira, à cette fin, un fichier de bonne qualité ainsi que des conseils), excellent support pour un débat stimulant.

Synopsis : *La publicité est aujourd'hui omniprésente dans nos vies. Après neuf ans de barbouillage de panneaux dans l'espace public, devant la presse, la police et la foule, le Collectif des débouloonneurs de Lille obtient enfin son premier procès. C'est l'occasion d'une mobilisation des militants antipublicitaires non-violents pour mettre en lumière leur combat contre la marchandisation de la ville. Suivez-les durant quatre mois, de la rue aux événements de soutien, jusqu'à l'intérieur du tribunal.*

III ■ Vers la 2^e Journée mondiale contre la publicité (25 mars 2016)

S'agissant d'une journée annuelle, la première avait eu lieu il y a un an, le 25 mars 2015 (LP150). Pour mémoire, RAP (v. XII), à l'origine de cette initiative, avait choisi le 25 mars en mémoire d'une grande victoire antipublicitaire de 2013 : la relaxe, par une juge parisienne, de six barbouilleurs de panneaux, sur la base de la liberté d'expression et de l'état de nécessité (LP139). Chaque année, donc, vous êtes désormais invité à agir, partout, individuellement ou collectivement. Un site internet servira de vitrine à toutes vos initiatives dans ce sens – du moins à celles qui seront légales et non-violentes. (Contact : mondialisons@antipub.org.)

NB : La « Journée mondiale contre la publicité » (25 mars) est distincte de la « Journée sans publicité » (No-Ad Day, fin novembre) lancée par Vermibus depuis Berlin (LP148).

IV ■ Le Palais omnisports de Paris-Bercy victime d'un nommage publicitaire (automne 2015)

Le nommage (ou la dénomination) est une pratique publicitaire qui consiste à donner, par exemple à une enceinte ou à une compétition sportives, le nom d'une marque ou d'une société parraineuse : le meilleur moyen de faire promouvoir bénévolement le parrain, mention après mention, par la population elle-même, journalistes en tête. C'est le sort du Palais omnisports de Paris-Bercy (12^e arr.), rebaptisé à l'automne 2015 au nom d'une chaîne d'hôtels qui avait contribué à sa rénovation. Pour ne pas tomber lui-même, contrairement aux organes de presse peu lucides ou peu vigilants, dans le piège de la « chronique publicitaire » (LP22) en promouvant ladite chaîne, *Le Publiphobe* l'appellera ici par un nom fantaisiste : pourquoi pas « La Marmotte Chauve » ?

Le 13 janvier 2016, Laurent Touzet, adjoint au maire de l'arrondissement, invite la communauté éducative du lycée Paul-Valéry en ces termes : « Mesdames et Messieurs, je souhaite vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2016. Qu'elle se déroule dans un climat propice aux apprentissages, dans un lycée de la République qui soit protégé, sécurisé, mais ouvert plus que jamais, dans un esprit de fraternité et de laïcité ! Avec toute l'équipe municipale, nous avons le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux aux habitants de l'arrondissement : ce 14 janvier à 19 h 30, dans le grand hall d'accueil du Palais de la Marmotte Chauve [au lieu du "Palais omnisports de Paris-Bercy"]. »

Ronan Le Boubennec, représentant des parents d'élèves (et déjà connu de nos lecteurs pour ses courageuses actions individuelles [LP147, 152]), lui répond : « Monsieur, merci pour votre invitation. Je note que vous n'appelez plus le Palais omnisports de Paris-Bercy par un nom public, mais par un nom privatisé, ce qui ne me semble absolument pas en accord avec les principes de la République, ni avec ceux de la laïcité que vous évoquez cependant. Ne peut-on craindre qu'à l'avenir le lycée Paul-Valéry ne devienne le "JCDecaux high school" ? [NDLR : le lycée Paul-Valéry accueille deux panneaux publicitaires de l'afficheur JCDecaux.] Bonne année laïque, à l'abri des pressions religieuses ET marchandes. »

Le 15 janvier, l'adjoint réagit : « Monsieur, je vous remercie pour votre mot, et pour votre question tout à fait légitime. Cette dénomination commerciale avait fait l'objet d'un débat en conseil d'arrondissement (dont je suis membre) et surtout au Conseil de Paris (dont je ne suis pas) puisqu'il s'agit d'un équipement appartenant à la Ville. J'avais moi-même quelques réserves sur cette pratique. Mais elle a clairement permis de financer la restructuration du palais omnisport sans que cela pèse outre mesure sur les finances de la Ville. Et il faut surtout souligner que, mis à part la patinoire Sonja-Henie (qui conserve son nom), ce palais omnisport est depuis longtemps un équipement avant tout commercial, qui n'a pas grand-chose à voir avec le service public que rend le lycée Paul-Valéry. »

V ■ Collectif des déboulonneurs : soutien à un producteur de cidre publibophe

Le Collectif des déboulonneurs (v. XII) a de nouveau agi en décembre et janvier. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Décembre 2015. Le 19, à 11 h, à **Lille** (place Richebé, rue de Béthune et place Rihour), 2 panneaux de l'afficheur JCDecaux ont été barbouillés et 5 obstacles urbains ont été enveloppés de cellophane, devant 2 journalistes (BFMTV...). Article avec photo dans *La Voix du Nord* du 19. Le 12, à 14 h, à **Rouen** (de la rive gauche au centre-ville), 60 obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne, et couverts d'affichettes subversives, par 15 militants, qui ont reçu quatre fois la visite de la police.

Janvier 2016. Le 21, à 18 h, à **Lille** (rue Roger-Salengro, Hellemmes), 7 panneaux ont été recouverts puis barbouillés par 2 militantes. Le 20 au soir, à **Rouen**, 200 affichettes ont été placardées par 12 militants sur des obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux ; ces affichettes arboraient des slogans contre la publicité pour l'alcool, en solidarité avec un producteur de cidre (Olivier Lainé, Seine-Maritime) poursuivi pour avoir refusé de payer une taxe destinée au financement de la publicité pour l'alcool, et dont le procès se tenait le lendemain. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

VI ■ Télévision publique : vers la suppression de la publicité destinée aux enfants (nouvelle proposition de loi)

(Information réservée à ceux qui croient dans la possibilité d'améliorer la télévision.)

En 2008-2009 : campagne du Mouvement pour une alternative non-violente, sur le thème « Pas de publicité à la télévision dans les programmes pour enfants ! » (LP111) : « heures de silence » dans les rues, pétition, colloque au Sénat. – En 2010 : dépôt d'une proposition de loi par le sénateur vert Jacques Muller – proposition de loi jamais discutée, en raison du départ contraint de son auteur. – En automne 2015 : dépôt d'une nouvelle proposition de loi par le sénateur vert André Gattolin – proposition adoptée le 21 octobre 2015, puis reprise par la députée verte Michèle Bonneton à l'Assemblée nationale. – Le 14 janvier 2016 : discussion en plénière à l'Assemblée nationale – proposition adoptée (contre l'avis du gouvernement et de la majorité socialiste, peu représentée lors du vote) : suppression, à partir du 1^{er} janvier 2018, de la publicité commerciale durant les programmes de la télévision publique destinés aux enfants de moins de 12 ans, ainsi que durant les 15 minutes qui les précèdent et qui les suivent. – Avant ou après l'été 2016 : retour de la proposition devant le Sénat. D'ici là, il va falloir influencer les sénateurs.

VII ■ Déversement de prospectus par RAP (Bordeaux, 12 décembre 2015)

Pour dénoncer l'envahissement des boîtes aux lettres par la publicité – nuisance persistante en France –, 9 militants de RAP (v. XII) ont apporté 100 kg de prospectus et en ont déversé symboliquement 50 sur la place Jean-Moulin, en face de la cathédrale Saint-André, de 14 heures à 17 h 30, en présence de deux journalistes. Les passants, souriants, ont pu assister au combat entre « Monstropub » (une sorte de bonhomme de pub...) et les militants, et, par ailleurs, à des prières à la sainte Consommation. À la fin, la zone a été nettoyée, pas un prospectus ne jonchait le sol. (Article dans *Sud-Ouest* du 13, et dans *Rue89* du 14.)

VIII ■ Recouvrement de RAP (Lille, 6 décembre 2015)

Douze militants de RAP (v. XII) ont recouvert 40 panneaux publicitaires des afficheurs Exterior (obstacles urbains), JCDecaux (panneaux sur domaine privé) et Clear Channel (métro).

IX ■ Recouvrement de RAP (Toulouse, 24 janvier 2016)

Dix militants de RAP ont recouvert 50 panneaux publicitaires sur les boulevards du centre-ville de Toulouse. Discussions intéressantes avec les passants. Photos sur le site internet de RAP (v. XII).

X ■ Z comme Zones sans pub (livre de Vivien Rebière et Gabriel Amard, chez Bruno Leprince, 2015)

Collection : « Les manuels des collectivités ». Sous-titre : « Comment restreindre la publicité dans l'espace public ? » Objectif : donner à tout citoyen ou élu les outils juridiques et les exemples nécessaires. (Contact : bruno.leprince@graffic.fr)

XI ■ Agenda

19-3-2016, Paris : assemblée générale de Paysages de France, à 9 h 30, au 114 bis, rue de Vaugirard (M° Duroc ou Saint-Placide).

25, monde : Journée mondiale contre la publicité (v. III).

25, Maurecourt : conf. de François Brune et Yvan Gradis ; 20 h 30, au 6, r. de la Gare (contact : CollectifRencontresCitoyennes@gmx.fr).

XII ■ Carnet d'adresses

- Casseurs de pub : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Les Chiennes de garde (contre les violences sexistes symboliques : publicités, insultes, phrases...) : chiennesdegarde.com.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Les Reposeurs : écrire au « Dernier Panneau », 17, rue Saint-Bernard, 75011 Paris ; contact-reposeurs@riseup.net ; 06 66 78 05 87.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 153 numéros parus (22 euros, port et enveloppe compris).

XIV ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 8 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 12 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publibophe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 154 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publibophe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publibophe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publibophe>.)